

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2612/2019	Objet : Vote du Budget Primitif 2019

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Fabrice LEVEAU donne pouvoir à Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Martine HARBULOT.

Absents : Florence TORRECILLA, Hakima OULD SLIMANE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-2, L.2312-1, L.2313-1, L.2311-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°2601/2019 du 19 mars 2019 portant sur le Débat d'Orientations Budgétaires ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 4 avril 2019 ;

Vu la délibération n°2608/2019 du conseil municipal du 8 avril 2019 portant sur l'affectation du résultat 2018 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif 2019, tant la section de fonctionnement que la section d'investissement, chapitre par chapitre ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 17 voix pour, 8 voix contre (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alphonse BOYE, Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS)

ARTICLE 1 : ADOPTE le Budget Primitif 2019, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : **8 529 786 €**,

Section d'investissement : **3 985 559,68 €**.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2019



Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie

